

ΑΝΩΤΑΤΗ ΣΧΟΛΗ ΒΙΟΜΗΧΑΝΙΚΩΝ ΣΠΟΥΔΩΝ ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗΣ
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES INDUSTRIELLES DE THESSALONIKI

GINO BARBIERI

Professeur Ordinaire d'Histoire Économique de l'Université de Bari

**LES PRÉMISSES PHILOSOPHIQUES
DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES
GRECQUES**



THESSALONIKI 1964

LES PRÉMISSES PHILOSOPHIQUES DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES GRECQUES *

Les connaissances et les systèmes économiques acquis et courants dans les anciens empires de la Chine, de l'Inde, de Babylone et de l'Égypte, ont pour nous un intérêt limité, soit à cause de la difficulté qu'on rencontre dans la documentation critique de leurs aspects,¹ soit à cause de leur distance temporelle et d'espace du cycle historique dans lequel la civilisation de l'Occident eut son origine, et se développe aujourd'hui encore. Justement pour une telle considération, il paraît, au contraire, extrêmement riche en signification, une recherche sur la culture économique de l'époque classique, telle qu'elle jaillit des œuvres des penseurs immortels de la Grèce et des écrivains romains.

En vérité, ces deux merveilleuses civilisations s'étant écoulé comme systèmes de vie politique - sociale, pendant une longue série de siècles, la pensée classique continua à exercer une influence profonde sur le monde chrétien et aussi les doctrines économiques muries, depuis l'ère patristique à celle médiévale jusqu'à l'époque moderne, tirèrent, de tous les côtés, leur inspiration de tout ce que les anciens avaient théorisé sur la richesse, sur la monnaie, sur le commerce et sur l'agriculture et sur beaucoup d'autres problèmes.

Cet héritage incontestable de la pensée, qui sous le profil économique paraît destiné peut-être plus que les mêmes conquêtes philosophiques, à une revision utile même en faveur des écoles sociales modernes, dans le but de vaincre le scepticisme si répandu, qui a ses origines dans les abstractions de la « science économique » désormais dans une crise irréparable, ne peut être caché ou bien ignoré par celui qui veuille se représenter, dans sa véritable intégralité, le développement historique des doctrines économiques des peuples occidentaux.²

Il est désormais constaté qu'il n'a pas manqué à la Grèce, grâce à ses philosophes les plus célèbres, une conception accomplie de la vie éco-

* Le discours de M. Gino Barbieri, Prof. ordinaire d'Histoire Économique à l'Université de Bari, qui eut lieu le 18 Mai 1962 à l'École des Hautes Études Industrielles de Thessaloniki.

mique, dans la fonction instrumentaire pour ses plus amples buts moraux, qui se trouvent à la base de la pensée politique.

Généralement poussés à la recherche des universaux et, pour cela même, moins portés à théoriser sur le contingent, ils ne dédaignèrent pas toutefois d'observer la réalité des rapports économiques, tout en exprimant leurs appréciations et dirigeant bien souvent, en conséquence des finalités morales et politiques prééminentes, la conduite des hommes envers ce choix-ci ou bien un autre, en harmonie avec la conception idéale préférée à la pratique quotidienne et donc à la vie économique même. Si les anciens méditèrent même autour de ces argumentations — comme quelque historiographe illustre a documenté, — il est méthodologiquement imparfait de réserver peu de notices expéditives, quand il n'arrive pas de passer outre, évitant toute difficulté, à la pensée économique de l'époque classique et à celle médiévale, pour commencer l'histoire des doctrines à partir du dix-huitième et dix-neuvième siècle.⁹ C'est alors (il est bien vrai) que la «science économique» déjà mentionnée nacquit; pendant plus d'un siècle elle gardera sa place dans la culture moderne nonobstant les protestations et les critiques toujours plus vives des sociologues du dix-neuvième siècle. Mais une telle science basée sur la foi dans la valeur des lois naturelles, considérées nécessaires et perpétuellement bienfaisantes, apparaît aujourd'hui seulement comme une doctrine particulière, parmi les nombreuses doctrines pensables et historiquement formulées, partant des présuppositions philosophiques différentes.

Avec la crise de la pensée moderne et de tous les systèmes postcartésiens, l'historiographie économique, elle-même, est destinée à dépasser l'oscillation traditionnelle entre les limites du matérialisme et du storicisme idéaliste, pour révéndiquer la fonction d'une histoire intégrale où les opinions et les croyances spirituelles et les conceptions de la réalité aient leur juste place, à côté de l'effort affronté dans les différentes périodes par des générations passées, pour réaliser la meilleure organisation des rapports économiques. Dans cette conception intégraliste de l'historiographie économique qui cantonne pour toujours les vieilles questions sur la priorité des idées ou des faits sur la voie de la civilisation, on doit assigner aux doctrines économiques de la période classique leur place convenable, non pas seulement pour compléter la connaissance du plus haut système philosophique que l'homme a pensé, mais aussi pour confirmer l'origine historique des idées et des doctrines professées dans des périodes plus proches à nous.

Cette leçon se propose de dégager des œuvres philosophiques grecques, l'idée de richesse et les présuppositions sentencieuses, sans lesquelles il est

impossible de reconstruire et d'évaluer, saisissant l'exacte signification, l'apport des classiques au développement de la pensée économique.

Les Grecs n'ont pas transmis des traités spécifiques en matière économique et, à cause de cela, pour l'historiographe tous les témoignages indirects deviennent précieux, puisqu'ils peuvent, d'une manière quelconque, dévoiler leur pensée et les solutions aux différents problèmes de la richesse. Cela explique pourquoi n'ont été négligé ni les fragments doctrinaux individualisés chez Homère, chez Hésiode, chez Hérodote, chez Eschyle, chez Thucydide, chez Epicure et même chez les comiques, comme Aristophane, considéré par quelque historien enthousiaste, le précurseur des théorèmes monétaires.

A propos de cela, les plus grands penseurs de la Grèce offrent un terrain plus vaste; dans leurs œuvres philosophiques, politiques et morales ils permettent de composer de nouveau les aspects des doctrines véritables et accomplies. La «*République*» et les «*Lois*» de Platon, la «*Politique*» et «*L'Éthique à Nicomaque*» d'Aristote, «*L'Économique*», «*Les entrées d'Athènes*» et «*La Cyropédie*» de Xénophon et d'autres œuvres, même dans la fonction de sources indirectes, contiennent en vérité de nombreux témoignages pas seulement sur la constitution sociale et économique des peuples, helléniques,⁴ mais aussi sur les idées professées par les auteurs respectifs, dans le cadre de leurs plus vastes systèmes philosophiques. Cette coexistence, typique dans les œuvres classiques, de faits historiques et de problèmes d'idées, pousse aussitôt à préciser que les doctrines reconstruisibles d'après les œuvres énoncées précédemment, ne reflètent pas les opinions et les idéals des peuples de la Grèce, mais la conception économique murie d'après les philosophes dans la phase critique de sa prospérité, au premier début de la décadence politique.⁵ Telle circonstance peut être nécessairement rappelée à ceux qui remarquent un certain contraste entre l'état florissant de la civilisation grecque, dans les siècles d'or de ses manifestations, et l'esprit économique atténué, qui semble caractériser les doctrines de ses philosophes les plus célébrés. Sans vouloir devancer des conclusions autour de l'efficacité de la pensée sur la vie et les mœurs d'une même époque, l'homme d'étude de la culture économique, acquise par les écrivains plus haut mentionnés, vis-à-vis de l'instance éthique-politique qui l'inspire entièrement, il est porté à l'interpréter comme un effort merveilleux pour sauver un système de civilisation, menacé par le soulèvement d'un individualisme effréné, dans les rapports civiles et économiques même.

Par une relation évidente aux idéals de son temps, Platon relève («*Les lois*» XI, c. IV) que la plupart des hommes ne savent pas contenir leurs propres désirs et même dans l'activité relative aux biens matériels, la plupart se laissent pousser par des besoins illimités. Ces orientations finissent par appauvrir la véritable grandeur de la patrie, qu'il exhalte comme la réalité la plus élevée et où l'on permet aux citoyens de réaliser leur idéal de «noblesse» et «de justice» («*Les lois*», V, c. X; IV, c. I). Devant ces valeurs suprêmes, naturellement, ne peuvent pas être sensibles ceux qui négligent tout exercice noble et beau, distraits comme ils sont continuellement par le désir de gain. A cause de cette avidité de l'or et de l'argent, ceux-ci, continue encore Platon, sont disposés à s'adapter à n'importe quel métier, même déshonorant, se rendant semblables à une bête («*Les lois*», VIII, c. III).

Ces témoignages-ci et d'autres bien nombreux, tout en ôtant chaque doute sur l'existence d'un fort esprit économique chez le peuple grec,⁹ documentent qu'il fut analysé et minutieusement évalué par nos philosophes, même à travers un effort constant, pour corriger les aspects dégénératifs à l'aide de créations politiques révolutionnaires ou bien avec des interventions plus réalistes de l'État. Les écrivains grecs, d'accord dans la priorité des valeurs morales et politiques sur n'importe quel autre bien matériel, justifièrent l'effort économique, une fois contenu entre les limites de finalités plus élevées. Quant à cela, un passage de Xénophon est bien significatif; il s'agit d'un esprit éminemment pratique,⁷ qui réussit à énoncer le critérium de la rationalité dans la vie des affaires, comme condition pour qu'elles atteignent le but, car selon son avis, agir au hasard n'aboutit à rien («*Economique*», II). Mais cette rationalité, pour celui qui l'examine bien, s'identifie avec l'engagement et le bon sens, n'ayant rien en commun avec la dissociation du critérium de l'utile de celui de l'honnête,⁸ qui formera une caractéristique de la pensée économique dans l'ère moderne, à la chute du système socratique - platonique - aristotélique.

Pour une compréhension exacte des doctrines économiques grecques, l'idée de richesse avec les limites que les philosophes lui ont précisées, est fondamentale. Quant à cela, c'est encore Platon le premier à soutenir que l'excellent homme politique et le sage législateur ne doivent pas tendre à maximiser la grandeur et la puissance économique du territoire, étant donné que leur conduite idéale consiste «en rendant l'état heureux et vertueux au plus haut degré» («*Les Lois*»), V, c. XII). L'excellent citoyen a, donc, comme son but prééminent, la vertu, dans laquelle se réalisent — cela se dégage de toute la pensée platonique — les premières conditions de son bonheur. Au bonheur contribuent les biens, qui sont prospectés hiérarchi-

quement aux aspirations naturelles de l'homme («*Les Lois*»), I, c. VI) en deux catégories distinctes : les biens divins et les biens humains. Ces derniers suivent une progression descendante à partir de la santé jusqu'à la beauté, à la vigueur et — à la quatrième et dernière place — aux richesses, qui sont associées à la prudence, probablement comme à une vertu nécessaire pour bien les administrer.⁹ Une telle classification, contre ceux qui croient de s'y confirmer de la considération défectueuse de l'élément économique dans la pensée des classiques, éclaircit au contraire une présupposition fondamentale de leurs doctrines : l'évaluation unitaire de l'homme, pas seulement comme un animal raisonnable, mais comme un citoyen qui réalise son bonheur dans l'État, la personnalité morale et politique qui dépasse les buts des individus mêmes.¹⁰ La richesse acquiert la fonction de bien, seulement en tant qu'elle est harmonisée, à son moment acquisitif, distributif et consommif, par des buts au fur et à mesure hiérarchiquement supérieurs. D'ici naît l'impossibilité de la naissance d'une «science» de la richesse comme un procès de connaissances indépendant et abstrait, projetée telle qu'elle apparaît dans une doctrine politique plus vaste, qui résout dans sa dialectique intérieure les conflits des éléments qui la constituent. Plus qu'à préciser le bien économique, dans son abstraction illogique vis-à-vis de l'éthique, les anciens visèrent à individualiser ses contours moraux, par une adhérence magnifique à la réalité humaine, sans jamais sacrifier l'homme et la société politique aux lois de la richesse.

A la *medianité* constatée des biens économiques on joint la considération des rapports avec les valeurs morales. Devant un tel sujet, Platon puise de nouveau dans sa méfiance particulière dans la capacité de l'homme à réprimer ses instincts et il affirme catégoriquement que la vertu ne peut pas coexister avec la richesse, considérée en ce cas comme la possession de biens d'une valeur considérable. L'affirmation est justifiée par l'observation de la pratique quotidienne, où l'injuste réussit à réaliser des rentes bien plus grandes de celui qui se conforme, dans l'acquisition des biens, aux normes de l'honnêteté («*Les Lois*»), V, c. XII). Ce qui prouve-conclut Platon — qu'il n'est pas possible d'exceller en même temps en richesse et en vertu.

Par des argumentations d'une force psychologique plus faible,¹¹ mais plus riches en contenu théorique, Aristote souligne la *medianité* de la richesse et sa fonction éthique — politique. On parvient aux biens — selon le Stagirite — à travers deux activités, «l'économique» ou l'administration domestique qui se réfère «à l'ensemble des moyens nécessaires et utiles à

l'association de la ville et de la maison». La seconde, nommée «chrématistique» regarde l'effort employé pour entasser des richesses, avec des buts presque illimités (*«Politique»*), I, III, 8-9). «Il semble que la chrématistique — précise Aristote — se réfère surtout à l'argent, et que son devoir spécial soit de pouvoir rechercher comment puisse-t-on se procurer une fortune abondante. On la croit donc une source de richesse et d'abondance. Et on a souvent l'habitude d'identifier la richesse avec la quantité d'argent» (*«Politique»*, I, III, 9).

Laissons de côté l'allusion à la condamnation aristotélique des erreurs crisoédonistiques,¹⁹ pour rappeler que des deux activités acquises mentionnées, seulement *«l'économie»* — selon le philosophe — est conforme aux lois naturelles, car elle pourvoit à la satisfaction des besoins de la famille et elle tire de la nature même ses biens qui sont limités. La seconde, au contraire, est plutôt le produit de l'expérience et de l'art et se développe dans l'idée que «aucune limite ne peut exister à l'accroissement de la richesse»: ce qui lui ôte tout rapport avec la nature, contre ses préceptes en facilitant «l'exploitation réciproque» (*«Politique»*), I, c. III). Dans la chrématistique Aristote condamne particulièrement le grand commerce, comme une source de gains illimités, tandis qu'il justifie, selon des considérations historiques et sociologiques, le trafic au détail, qui est cependant inséré dans la sphère de l'économie.

Ces derniers reliefs dévoilent le point faible sous le profil scientifique de la distinction aristotélique. Ou bien la doctrine politique s'engage à n'accepter qu'une économie naturelle et primitive, et alors tout échange, exigü ou imposant qu'il soit, doit être condamné. Ou bien on justifie une économie de type monétaire, et en ce cas une évaluation séparée du petit et du grand commerce n'a pas de sens, l'un et l'autre se traduisant en des actes ayant pour but le gain, sauf la différence de mesure. Cette insuffisance théorique de la répartition plus haut mentionnée, fut remarquée par Aristote même, là où il examine les aspects du trafic au détail, qui est hors de tout doute, le moment résolutif de *«l'économie»* dans la chrématistique. La même connaissance affleure de nouveau chez le philosophe, là où il se demande si sous le profil pratique la chrématistique peut être considérée comme une partie de *«l'économie»* ou bien une activité auxiliaire qui lui appartienne. (*«Politique»*, I, c. III, 8).

Le problème, théoriquement très important, n'est pas résolu par Aristote, mais il reste cependant fidèle au contenu pratique et moral de sa distinction, dans la *«Politique»* n'accueillant que la richesse de *«l'économie»* et décrétant *«innaturel»* tout gain de la chrématistique, qui est, en somme, la spéculation des temps modernes.¹⁸

Xénophon développe toute sa doctrine économique, la basant sur l'administration de la maison; et il a une conception très large du patrimoine correspondant («*L'économique*», I et passim), qui lui permet d'énoncer des principes et d'établir quelque norme, valable même outre les bornes de l'économie domestique. Même par les signes scientifiques avant-coureurs, que les hommes d'étude plus ou moins réellement y ont trouvé,¹⁴ l'économie n'arrive jamais à assumer chez les philosophes grecs la fonction propulsive de puissance individuelle, car tout aspect de la richesse trouve des limites dans l'action de l'État et dans ses exigences morales.

De la médianité descend logiquement la caractéristique de la «*médiocrité*» que la doctrine des classiques applique aux vertus corporelles — qu'on se rappelle la quadripartition platonique — comme aux biens économiques, avec de nouvelles délimitations à la conduite et à l'action individuelle. Toujours vivement préoccupé par l'affirmation de l'esprit acquisitif, Platon observe que l'excès de richesse a l'habitude de créer des émeutes et des inimitiés parmi les États, et, dans une ville, parmi les mêmes individus, comme le manque de moyens est souvent la cause d'esclavage («*Les Lois*», V, c. II). En thème de «*médiocrité*» des biens, un autre passage platonique, d'une fine expérience psychologique, accuse de sottise ces pères qui désirent ardemment pour leurs fils une fortune considérable, oubliant qu'elle est un motif d'adulation vide. Le devoir paternel ne doit viser qu'au nécessaire, en rapport aux besoins des enfants et au but d'ôter les soucis : voilà des idées confirmées par Xénophon («*L'économique*», II) où il invoque un patrimoine proportionné comme ampleur aux nécessités de sa propre condition.

La «*suffisance*» dans la possession des biens — toujours selon Platon — aboutit à une fonction providentielle dans les périodes de réformes de structure, lorsque les meilleurs citoyens et les plus riches sont appelés à la rémission d'une bonne partie des crédits et à distribuer quelque somme de leur patrimoine à celui qui n'en a pas. La «*médiocrité*» ainsi conçue facilite la réalisation des réformes distributives, modérant dans l'âme des riches la passion de la possession, grâce à l'idée que «*la pauvreté ne consiste pas dans la diminution des substances, mais dans l'accroissement des désirs*» («*Les Lois*», V, c, VIII). Aristote fait les mêmes considérations dans la critique très heureuse au communisme de Falea, observant qu'au nivellement arrivé, les fortunes peuvent être trop larges, et alors on cause le luxe; ou trop étroites, et en ce cas on rend «*la vie pénible*» («*Politique*», II, IV, 7).

Mais au delà aussi des périodes révolutionnaires, il est bien que les substances soient loin des extrêmes car tous certifient que la richesse «*corrompt l'âme humaine avec les mollesses*», ainsi que la pauvreté «*la*

pousse avec ses étroitesse à l'impudence» («*Les Lois*»¹ XI, c. IV). Ce critérium de «médiocrité» est encore une fois inspiré dans le but moral de la perfection individuelle, que les philosophes furent bien loin de faire coïncider avec la disponibilité des grands biens. Comme confirmation du même critérium, on rappelle les dommages procurés à l'État soit par les grosses richesses soit par l'indigence; les premières créant le «luxue et l'oïseté et l'amour pour les nouveautés» et la seconde, produisant «l'illibéralité et le mal agir» («*La République*», IV, II). Ce qui nuit, en outre, au monde artisan même et à la catégorie des ouvriers, comme peut prouver la conduite du potier qui, s'enrichissant, ne sait plus se dédier avec son ancienne passion à son activité et il finit par enseigner mal le même art, dans lequel il était habile, à ses dépendants. C'est ainsi que Platon, qui est systématiquement guidé par des argumentations morales dans l'indication des meilleurs termes distributifs,¹⁴ cette fois-ci il est indulgent envers un motif... productiviste, pour illustrer cependant toujours la physionomie de son État, où les différences économiques modestes et la retenue des disponibilités individuelles rendent possibles les buts proposés au citoyen idéal.

Dans la vision du monde, propre aux philosophes grecs, visant tous à sauver et à rétablir la grandeur morale de l'État, comme principe et responsable de la vertu, d'autres conceptions ne pouvaient pas être diffusées et même la doctrine des biens économiques ne pouvait plus se fonder sur d'autres prémisses. Conscients de la force décisive des idées sur le développement de l'activité matérielle, ils examinèrent la conception de richesse dans toutes ses manifestations, en analysant les conséquences et en retenant la portée entre les limites des buts supérieurs poursuivis. Rien ne fut négligé dans leurs écrits dans le but de corriger, partout où ils dégénéraient, les instincts acquisitifs de leurs citoyens idéaux, se préoccupant même de l'excellente situation de la ville. Persuadé des avantages liés avec le voisinage de la mer, étant donné que cela stimule l'esprit des affaires et accroît la puissance économique des citoyens, Platon n'oublie pas les dangers de duplicité et d'infidélité, qui sont provoqués par l'amour effréné pour les monnaies précieuses provenant du commerce d'exportation («*Les Lois*», IV, c. I). De cette manière l'idée d'un état médiocrement productif, où la richesse est distribuée avec le principe de suffisance, affleure de nouveau chez Platon et en somme chez les autres philosophes aussi, chez ceux qui connurent donc l'instinct au gain et qui n'ignorèrent pas les voies des plus grands avantages, mais justement à cause de cela ils développèrent une

idée de richesse instrumentaire tournée envers les buts les plus élevés du vivre civil.

Il est pourtant vrai que dans «*L'Éthique à Nicomaque*» (I, 1) Aristote admet que le but de l'économie c'est la richesse, mais en harmonie avec tout son système, il précise, que toute chose et chaque but intermédiaire, (la richesse y étant comprise) doivent être adressés au dernier but, qui est le bien suprême. D'une telle vision métaphysique, dont le Christianisme s'appropriera, la perfectionnant par la clarté de la révélation, ne pouvait pas pourtant naître une science économique de type immanent et spontané, mais seulement une doctrine réflexe, pliée à un ordre économique voulu et construit par la sagesse de l'homme, ayant comme vues non pas les lois de l'utilité matérielle, mais les principes les plus élevés de la grandeur morale et politique.¹⁰

NOTES

1. Cependant au XIX^{ème} siècle eut du succès l'œuvre de DU MESNIL - MARI-GNY, «*Histoire de l'économie politique des anciens peuples de l'Inde, de l'Égypte, de la Judée et de la Grèce*».

2. Pour un examen approfondi des questions méthodologiques concernant le procès de nouvelle réflexion historique des doctrines économiques et particulièrement sur l'exigence d'un critérium d'«*intégralité*» contre les souteneurs de l'histoire des seules vérités économiques, cfr. l'«*Introduction*» de FANFANI A. à son livre «*Storia delle dottrine economiche*». «*Il Volontarismo*», III Ed., Milano, Messina, Principato, 1942, pp. 3 - 38.

3. Cfr., entre autres, l'œuvre de CH. GIDE et CH. RIST, «*Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*», Paris, Larose et Terrin, 1926, qui dès son titre révèle l'orientation historiographique de ses auteurs.

4. Une œuvre fondamentale, parmi les études de science des antiquités classiques et qui fait naître encore des problèmes nonobstant que sa première édition remonte à l'an 1817, c'est «*L'Economia Pubblica degli Ateniesi*» par AUGUSTO BÖCKH, en : Biblioteca di Storia Economica— dirigée par Vilfredo Pareto, vol. I, p. I, Milano, Soc. Ed. Libreria, 1903. Quant à la valeur de cette œuvre dans le domaine des études sociales, cfr. les considérations de B. CICCOTTI, «*L'evoluzione della storiografia e la storia economica del mondo antico*», en : Biblioteca di Storia Economica», vol. I, p. I, cit., pp. LI et suivantes.

5. Cfr. U. PADOVANI, «*Storia della Filosofia*», vol. I, Milano, C. Marzorati, 1952, pp. 76 - 77 et 119. CICCOTTI («*L'evoluzione della storiografia*», cit., pp. XXXIX - XL) révèle que «*c'est au comble de leur floraison économique que l'Égypte, la Perse, l'Assyrie, Babylone, Athènes, Rome, Constantinople atteignent le plus haut période de leur fonction civile, de leur culture et de leur floraison artistique; et c'est à la suite de la décadence de leur puissance politique-économique que ces pays perdent*

respectivement leur fonction dans l'histoire de la civilisation et qu'ils se réduisent à être la pauvre ombre de leur passé, un nom sans sujet, des souvenirs d'une gloire qui ne dure pas et qui ne se reproduit point. Cette affirmation, conforme, au reste, à l'orientation matérialiste de l'historiographe susdit, apparaît, à notre avis, sans fondement, si l'on envisage que la fonction culturelle de la Grèce fut bien éloignée de s'épuiser à la suite de la dissolution de sa puissance politique et commerciale, constituant la base de la pensée occidentale pendant plus de quinze siècles de l'ère chrétienne.

6. Parmi les nombreux exemples, il suffit ici de rappeler, au delà de ses aspects épiques, la guerre de Troie, qui a été interprétée comme l'effort concorde des villes grecques pour affirmer leur puissance économique-commerciale contre la dangereuse rivale anatolique. Cfr. DU MESNIL - MARIGNY, *«Histoire de l'économie politique des anciens peuples de l'Inde, de l'Égypte, de la Judée et de la Grèce»*, Paris, Plon, 1873, vol. I, p. 19 et vol. II, p. 81 et suivantes.

7. Malgré ce caractère, il affirme expressément que «pour la bonne pratique on ne peut se passer de la théorie» (XÉNOPHON, *«Cynégétique»*, II) : c'est là un principe de sagesse éclatante, qui lui permet de construire toute sa doctrine sociologique au-dessus des empiriques incapables de saisir les aspects les plus généraux des phénomènes; en outre ce principe le distingue d'avec les «doctrinaires», qui ne connaissent pas la force clarifiante provenant de l'expérience.

8. Pour les premières significatives justifications à la conduite purement utilitaire dans la vie économique, cfr. mon étude : *«La dottrina economica di un anonimo scrittore del secolo XVI»* en : *«Saggi di Storia Economica Italiana»* Bari-Napoli, De Dominicis, 1948, p. 198 - 199 et passim.

9. La «Prudence» platonique fait partie, de même que la tempérance, la justice et la fermeté, des biens divins. Sa signification de sagesse, évidente d'après le texte, ne peut rappeler la prudence des affaires, que Leon Battista Alberti invoquait au XV siècle comme un moyen pour accroître les biens (cfr. A. FANFANI, *«Le origini dello spirito capitalistico in Italia»*, Milano, Soc. Ed. Vita e Pensiero, 1933, pp. 146 et suivante). Il n'est pas possible de la rapprocher de la prudence qui perce dans quelques recueils de maximes du premier âge moderne, où la prudence, qui signifiait, selon la pensée de la Renaissance, [la rationali = rationalisation de dans] la vie économique, tend à se transformer en une mesquine attitude harpagonienne de conservation des biens (cfr. G. BARBIERI, *«Ideali economici degli Italiani all'inizio dell'età moderna»*, Milano, Giuffrè, 1940, pp. 24 - 28).

10. Que l'on considère l'énorme influence exercée par l'attitude de Socrate, par son obéissance aux lois, même injustes, de l'État, jusqu'au sacrifice de sa vie. C'est de ce dernier que la doctrine platonique de l'état éthique tire bien de sa force inspiratrice.

11. Au sujet de l'élément psychologique dans la doctrine de Platon, cfr. la monographie de M. GENTILE, *«La Politica di Platone»*, Padova, Cedam, 1940, pp. 20 et suivantes. On y trouve de larges et subtiles références aux idées économiques du philosophe.

12. Cfr. à ce sujet G. FENOGLIO, *«Corso di storia delle dottrine economiche»*, vol. I, *«Antichità e Medioevo»*, p. I, Torino, Sten, 1931, p. 15.

13. La crise moderne de la science économique, que les événements politiques-sociaux du dernier siècle, à la suite du développement du contrôle de l'état sur toute la phénoménologie productive et distributive, semblent pousser jusqu'aux der-

nières conséquences du scepticisme, restitue une certaine actualité à la distinction aristotélique et donc aux principes de l'éthique économique du Moyen Age. Ce qui se manifeste clairement dans la tendance de quelqu'un de nos économistes à distinguer l'élément économique (relatif à l'économie) d'avec l'élément financier (relatif à la «chrématistique») pour élaborer sur cette classification une doctrine plus conforme aux présuppositions de la philosophie morale catholique. Il est digne d'une attention particulière, dans ce domaine, l'ample développement sociologique exposé par MENEGAZZI dans son «*Corso di Scienza Sociale*», volumes 3, Verona, Lecce, 1949 - 1953.

14. Outre les deux pages, pleines de références, consacrées à la doctrine économique de Xénophon par Roscher («*Sul rapporto dell'economia politica con l'antichità classica*», en : *Biblioteca di Storia Economica*, vol. I, p. I, cit., pp. 13 - 15), cfr. sur le même argument, les considérations aiguës, même si non complètement acceptables, de G. FENOGLIO, «*Corso di storia delle dottrine economiche*», vol. I, «*Antichità e Medio Evo*», 1ère partie citée, pp. 21 - 27.

15. Cfr. à ce sujet les remarques de FANFANI, «*Storia delle dottrine economiche*». «*Il volontarismo*», cit., p. 43. Des affirmations analogues avaient été déjà faites par Roscher qui, en comparant l'esprit collectiviste des anciens et l'individualisme moderne, concluait en disant que «tandis que de nos jours on connaît, sans doute, plus à fond la production des biens, anciennement on a étudié plus soigneusement leur répartition». ROSCHER, «*Sul rapporto dell'economia politica con l'antichità classica*», cit., p. 11.

16. Pour un développement plus étendu de cette leçon, cfr. mon volume. *Fontiper la storia delle dottrine economiche. Dall'antichità alla Scolastica*, Milano, Mavrorati, 1958.

BIBLIOGRAPHIE

C'est un récent et organique développement de la pensée économique gréco-romaine que FANFANI présente dans son œuvre «*Storia delle dottrine economiche. Il Volontarismo*», III Ed., Milano, Messina, Principato, 1942, pp. 38-78. Partant d'une nouvelle conception de doctrine distinguée d'avec la «science économique» traditionnelle, l'auteur repère les présuppositions philosophiques de la pensée économique de l'époque classique; il établit ensuite les observations et fait relever les règles ordonnatrices indiquées par les différents penseurs, par rapport à leur idéal de vie économique et politique.

Utile et scrupuleusement documenté c'est le volume de G. FENOGLIO, «*Corso di Storia delle dottrine economiche*», vol. I, «*Antichità e Medioevo*», p. 1ère, Torino, Sten, 1931 : il est particulièrement étendu dans l'exposition des problèmes économiques romains. Une copieuse bibliographie est jointe à cette œuvre.

Parmi les œuvres, générales et particulières, que le lecteur peut consulter avantageusement, dans le but d'approfondir les problèmes qui, dans cette leçon, ont été seulement touchés, on conseille encore : A. ANDREADES, *La première apparition de la science des finances : Un chapitre de l'Economie de Aristote*, dans le vol. II, pp. 289 et s. de «*Economia politica contemporanea. Saggi di economia e finanza in onore del prof. C. Supino*», Padova, Cedam, 1930; G. ARIAS, *Principi di economia commerciale*, Milano, Soc. Ed. Libreria, 1917; G. ARIAS, *L'economia sociale corporativa nella storia del pensiero politico*, Firenze, Poligrafica Universitaria, s. d.; G. BELOCH, *La popolazione del mondo greco-romano*, en «*Biblioteca di Storia Economica*», vol. IV; V. BLÜMMER, *L'attività industriale dei popoli dell'antichità classica*, en «*Biblioteca di Storia Economica*», vol. II, p. I; V. BRANTS, *Xénophon économiste*, en : «*Revue Catholique de Louvain*», 1888; BURLE, *Essai historique sur le développement de la notion de droit naturel dans l'antiquité grecque*, 1908; E. CAVAIGNAC, *Études sur l'histoire financière d'Athènes au V siècle*, Paris, Fontemoing, 1908; E. GAVAINAG, *L'économie grecque*, Paris, Plon, 1951; E. CICCOTTI, *Il tramonto della schiavitù nel mondo antico*, Torino, Bocca, 1899; E. CICCOTTI, *L'evoluzione della storiografia e la storia economica del mondo antico*, en : «*B.S.E.*», vol. I, p. 11; E. CICCOTTI, *L'interesse del denaro nell'Antichità*, en : «*B.S.E.*», vol. I, 2ème partie; L. COSSA, *Di alcuni studi storici sulle teorie economiche dei Greci*, en : *Saggi di economia politica*, Milano, Hoepli, 1878; J. DENIS, *Histoire des Théories et des idées morales dans l'antiquité*, Paris, Thorin, 1879; DU MESNIL-MARYGNY, *Histoire de l'économie politique des anciens peuples de l'Inde, de l'Égypte, de la Judée et de la Grèce*, vol. II, Paris, Plon, 1873; A. ESPINAS, *Histoire des doctrines économiques*, Paris, Colin, 1892; F. FERRARA, *Prefazioni alla «Biblioteca degli economisti»*, Torino, U.T.E.T., 1889, vol. II; M. GENTILE, *La politica di Platone*, Padova, Cedam, 1940; J. GLASER, *De Aristotelis, doctrina de divitiis*, Berlin, 1856; G. GLOTZ, *Le travail dans la Grèce ancienne*, Paris, Alcan, 1920; R. GONNARD, *Histoire des doctrines économiques*, Paris, Valois, 1930; P. JANET, *Histoire de la science politi-*

que, vol. I, Paris, Alcan, 1924; E. LAMA, *Il pensiero economico di Aristotele*, Roma, 1933; E. MEYER, *L'evoluzione economica dell'antichità*, en: «Biblioteca di Storia Economica», vol. II, 1ère partie; U. PADOVANI, *Storia della filosofia*, vol. I, Milano Marzorati, 1952; K. RIEZLER, *Ueber Finanzen und Monopol in alten Griechenland*, Berlin, 1907; P. ROSSI, *Fragments d'histoire de l'économie politique chez les Grecs*, en: «Mélanges d'Économie politique», vol. I, Paris, Guillaumin, 1867; J. SAINT-GERMES, *Les idées monétaires de la Grèce antique*, en: *Revue d'histoire économique et sociale*, 1928; STRUVE, *Idée de la loi naturelle dans la science économique*, en: «Revue d'économie politique» 1921; S. TALAMO, *Il concetto della schiavitù da Aristotele ai Dottori Scolastici*, Roma, 1908; T. TOTOMIANZ, *Histoire des doctrines économiques et sociales*, Paris, Giard, 1922; J. TOUTAIN, *L'économie antique*, Paris, «La renaissance du livre», 1927.